



I./ REFORME EN COURS DE L'ETAT CIVIL
II./ INNOVATIONS DE LA NOUVELLE LOI SUR
L'ETAT CIVIL

III./ STATISTIQUES DE L'ETAT CIVIL



I. REFORME EN COURS DE L'ETAT CIVIL

- ☐ Reconnaissance de l'ONECI en qualité de structure chargée de la réforme de l'état civil
- Document de l'évaluation complémentaire du système de l'état civil
- ☐ Document de la stratégie nationale de l'état civil et de l'identification avec six (6) axes majeurs
- ☐ Plan d'action budgétisé du système de l'état civil
- □ Adoption en Conseil des Ministres du Document sur la SNECI



I. REFORME EN COURS DE L'ETAT CIVIL

- Nouvelle loi sur l'état civil: adoptée en conseil des ministres le 11 avril 2018 et en plénière par l'Assemblée Nationale le 19 novembre 2018
- ☐ Loi instituant une procédure spéciale en matière de déclaration de naissance, de rétablissement d'identité, et transcription d'acte de naissance: adoptée en CM puis par l'AN le 19 novembre 2018
- ☐ Décrets d'application sur la loi état civil adoptés le 02 octobre 2019
- ☐ Création de l'ONECI à la place de l'ONI avec des attributions renforcées en matière d'état civil et d'identification



II./ INNOVATIONS DE LA NOUVELLE LOI SUR L'ETAT CIVIL

3.

5.

- 1. Le caractère gratuit et obligatoire de la déclaration (art. 24)
- 2. Le rapprochement de l'administration de l'état civil des populations à travers l'intervention de nouveaux acteurs : Agent de Collecte Sanitaire « ACS », Agent de Collecte Communautaire « ACC », Agent des Bureau d'état Civil « BEC ») (Art.13)
- (Art.108)
 Le caractère obligatoire et périodique du contrôle effectif des

autorités judiciaires avec des traces (rapports, signatures...)

La confirmation de l'utilisation des procédés électroniques

- Le caractère obligatoire de la production des statistiques à partir des données de l'état civil
- 6. Délivrance de documents d'état civil aux réfugiés et apatrides et Affirmation de l'existence d'un service en charge de la protection des réfugiés et apatrides ; (Art.100 alinéa 3)

III./ STATISTIQUES DE L'ETAT CIVIL

	2015	2016	2017	2018
NAISSANCES	626 783	659 247	619 181	635 924
POURCENTAGES	72,8	74,8%	70,8%	70,4
NAISSANCES ATTENDUES	861 068	880 843	874 919	880 740

	2015	2016	2017	2018
DECES	47 065	45 995	44 813	46 385
POURCENTAGES	18,8	18,2	17,6	18,0
DECES ATTENDUS	250 612	252 638	254 964	257 440

III./ STATISTIQUES DE L'ETAT CIVIL

- □ En raison du processus de mise en place du nouveau système (en cours), les statistiques s'obtiennent de manière manuelle □ lenteur dans la transmission d'où Indisponibilité des données de 2020
- ☐ Les statistiques de l'état civil s'obtiennent en année N+1
- L'annuaire statistique 2019 sera présenté en juillet 2020
- ☐ A terme, des dispositions informatiques sont prévues pour prendre en compte les enregistrements dans les délais et hors délais afin de privilégier la déclaration systématique





La modernisation du système de l'état civil ivoirien telle que conçue permettra à terme d'atteindre les objectifs suivants:

- □ Objectif 1 : Consolider et fiabiliser les informations relatives à l'état civil des citoyens au sein d'une base de données centrale et unique;
- □ *Objectif 2 : Renforcer les outils de gestion du système d'état civil afin d'offrir un meilleurs service aux citoyens;*
- Objectif 3: Parvenir à une déclaration universelle des faits d'état civil en CI;
- Objectif 4: Offrir des statistiques fiables à partir des données de l'état civil pour mieux planifier le développement
- ☐ *Objectif 5:* Renforcer la sécurité du territoire;
- Objectif 6: Garantir les droits aux citoyens.



Merci pour votre attention



